



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 3 septembre 2019 à 16 heures à la salle de l'hôtel de ville et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne et Madame Marie-Lise Poitras, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Claudia Ross, secrétaire au greffe, assiste également à cette séance.

Est absent : Monsieur Denis Morin

Ouverture de la séance à 16 heures

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance : présences
Lecture de l'avis de convocation

- 1.0** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0** Octroi de contrat/ Surveillance des travaux de la rue Labrie
- 3.0** Octroi de contrat/ Réfection de la rue Labrie
- 4.0** Signature du protocole/ Projet de la caserne incendie
- 5.0** Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 6.0** Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 16 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

N° 19-09-556

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.

N° 19-09-557

OCTROI DE CONTRAT/ SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA RUE LABRIE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Labrie;

ATTENDU QUE parmi les entreprises invitées, seule AXOR Experts-Conseils a déposé une soumission, au montant de 36 596,54 \$. Le Groupe TDA n'a pas donné suite à notre invitation.

Entreprise soumissionnaire	Pointage	Pointage final
AXOR Experts-Conseils	81	35,79

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal accepte la soumission et octroie le contrat de surveillance des travaux de réfection de la rue Labrie à la firme **AXOR Experts-Conseils**, au montant de 36 596,54 \$ (trente-six mille cinq cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-quatre cents), incluant les taxes;

QUE le coût final du contrat soit ajusté selon les coûts réels et la durée du chantier de la rue Labrie;

QUE le coût relié à ce projet soit payé à même la TECQ.

OCTROI DE CONTRAT/ RÉFECTION DE LA RUE LABRIE

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins a procédé à un appel d'offres pour les travaux de réfection complète de la rue Labrie;

ATTENDU QU'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité a reçu trois soumissions :

Entreprise soumissionnaire	Montant (incluant taxes)
EJD Construction Inc.	947 336,79 \$
Fernand Harvey & Fils Inc.	1 075 016,25 \$
Roland Munger Inc.	1 232 549,15 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal accepte la soumission la plus basse et octroie le contrat de réfection complète de la rue Labrie à EJD Construction Inc., au montant de 947 336,79 \$ (neuf cent quarante-sept mille trois cent trente-six dollars et soixante-dix-neuf cents), incluant les taxes;

QUE les travaux soient exécutés dans les 60 jours après l'adjudication du contrat;

QUE le coût relié à ce projet soit payé à même la TECQ.

SIGNATURE DU PROTOCOLE/ PROJET DE LA CASERNE
INCENDIE

9797



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une lettre de sélection du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, incluant les renseignements à transmettre au ministère, pour la construction de la caserne incendie;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis tous les renseignements requis et a procédé à l'appel d'offres pour la construction de la caserne;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la signature d'un protocole d'entente avec le ministère pour le financement du projet;

ATTENDU QUE la municipalité doit fournir son rapport financier 2018 pour la signature du protocole;

ATTENDU QUE les états financiers ne sont pas disponibles actuellement;

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder à la mise en chantier rapidement;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal accepte que le taux d'aide calculé à la recommandation pour l'obtention de l'aide financière soit basé sur les états financiers 2016, ce taux étant de 65 %, majoré à 70 % pour l'ossature de bois;

QUE le Conseil transmette le plus rapidement possible les états financiers 2017 et qu'il accepte la baisse du taux d'aide dans le cas où l'indice de charges nettes diminue;

Que le Conseil accepte qu'il n'y ait pas de révision à la hausse du taux d'aide dans le cas où le taux de charges nettes augmenterait;

QUE le Conseil accepte que le protocole ne soit pas signé avant que les états financiers 2018 ne soient fournis et qu'il ne pourra réclamer l'aide financière avant la signature.

N° 19-09-560

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 16h29 l'ordre du jour étant épuisé

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 0

André Desrosiers, maire

Claudia Ross

Claudia Ross, secrétaire au greffe

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.***

9798